



Madame
Danielle Cottier
route de la Vignettaz 38
1700 Fribourg

Lausanne, le 25.11.02

cc : A qui de droit – <http://www.appel-au-peuple.org>

Votre mari, Anton Cottier, Président du Conseil des Etats et escroc
Madame,

Le samedi 23.11.02, Daniel Conus et Gerhard Ulrich ont manifesté vers 11.00 pour la 3^{ème} fois devant votre domicile. Ils étaient enchaînés aux sièges de leur voiture.

Par haut-parleur, nous avons dévoilé que votre époux était un escroc. Cette fois-ci, vous êtes sortie de la maison pour discuter. 2 de vos remarques ont retenu toute notre attention :

- « D'ailleurs, Monsieur Conus, un jour vous vous êtes rendu à l'étude de mon mari et vous l'avez menacé avec un revolver ».*
- « Monsieur Ulrich, vous avez exercé un chantage sur mon mari. Vous lui avez proposé de le laisser tranquille, à condition qu'il autorise l'ouverture d'une enquête pénale contre le juge fédéral Aemisegger »*

Il est très intéressant de comprendre ainsi comment Antonio désinforme son entourage. Il ment même à sa femme : Daniel Conus ne possède pas de revolver. Votre mari ne peut pas prouver son allégué. Il est donc un diffamateur aux dépens de Daniel Conus, simple ouvrier escroqué sans scrupule par votre mari (affaire documentée sur notre site Internet).

Votre 2^{ème} remarque est une demi-vérité. En effet, votre mari avait pris l'initiative de rencontrer Gerhard Ulrich. L'entretien a eu lieu le 25.03.02. Il est exact qu'Ulrich a proposé un arrangement. A condition que la plainte pénale du 15.11.01 contre le « Juge » fédéral Heinz Aemisegger soit instruite, et que votre mari offre un règlement satisfaisant à sa victime

APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUFRUF ANS VOLK

CCP 17-791540-8
CCP 17-655794-4
Case postale 24
CH-1001 Lausanne
Mobile: 078 – 641 99 96
Tél.: 021 – 329 02 33
Fax : 021 329 02 34

Internet : [appel-au-peuple.org](http://www.appel-au-peuple.org)

escroquée, Daniel Conus, nous étions disposés à ne pas dénoncer votre époux. Cependant, il ne s'agit pas d'un chantage. Cette solution aurait permis de réparer des dégâts causés par le dysfonctionnement de l'appareil judiciaire. Si l'on pouvait interpréter cela comme chantage, soyez certaine, Madame, que votre mari n'aurait pas hésité une seconde à en informer la police.

Votre mari n'a aucun sens de l'honneur. Il n'a pas porté plainte à la suite de nos révélations à son sujet qui le désignaient par haut-parleur et par écrit comme escroc. Il a perdu toute crédibilité.

Samedi passé, vous avez fait intervenir la gendarmerie fribourgeoise, pour la 2^{ème} fois, contre Daniel Conus et Gerhard Ulrich. Et pour la 2^{ème} fois, les policiers ont laissé librement partir les 2 hommes après une courte intervention.

On avait offert à Daniel Conus une médiation. Cependant, il ne s'agissait que de le tromper pour gagner du temps, pour parvenir à la fin de la présidence d'Anton Cottier au Conseil des Etats.

Votre mari avait toutes les chances de se tirer honorablement de l'affaire. Il s'est trompé en voulant seulement temporiser. Aujourd'hui, nous faisons usage d'un droit fondamental de notre démocratie : la liberté d'expression.

Nous dénonçons haut et fort l'escroquerie commise par Anton Cottier au détriment d'un simple ouvrier. Nous demandons sa démission, et nous demandons que la plainte pénale déposée par Daniel Conus il y a 2 ans contre son détracteur soit enfin instruite. Nous sommes tous égaux devant la loi. APPEL AU PEUPLE a le courage et le mérite de dévoiler la vérité. Nous avons déclaré la guerre aux mensonges des juges. Grâce à nous, l'honneur de notre pays sera rétabli.

Nous sommes navrés de vous causer du chagrin. Mais les souffrances de ceux qui ont subi les effets du crime judiciaire priment sur les vôtres. Soyez assurée, Madame, que nous redoublerons d'efforts pour imposer la démission de votre époux indigne. Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, nos sentiments distingués